



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question au Gouvernement n° 2181

Texte de la question

FILM "HORS-LA-LOI"

M. le président. La parole est à M. Daniel Goldberg, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. M. Daniel Goldberg. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

En cette semaine où nous allons célébrer le soixante-cinquième anniversaire de la victoire sur le nazisme, le film *Hors-la-loi*, réalisé par Rachid Bouchareb, déjà auteur il y a quatre ans du film *Indigènes*, entend rappeler d'autres faits survenus à partir de ce même 8 mai 1945.

À Sétif, Guelma et Kherrata, dans la région de Constantine, un défilé de joie célébrant cette victoire vire au drame. À la suite de l'interdiction faite aux indépendantistes présents dans le cortège d'arborer leurs revendications, un engrenage de violences s'ensuit. Certaines sont commises à l'encontre des populations européennes, parmi lesquelles on recensera 102 victimes. Des représailles militaires sont alors conduites contre les Algériens, faisant 1 340 victimes, selon le chiffre minime du gouvernement général de l'époque, au moins 10 000, selon plusieurs historiens.

À partir de ces faits, Rachid Bouchareb a choisi de faire une oeuvre artistique qui a été sélectionnée en compétition officielle pour le prochain Festival de Cannes. C'est un film, que je n'ai pas vu, comme tous ici, je pense. Mais ce n'est qu'un film, une oeuvre de fiction par nature. Or, à la demande de certains de nos collègues, M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, a demandé au service historique de la défense d'enquêter sur son scénario, dans la volonté revendiquée que notre pays écrive sur ce sujet une "histoire officielle".

La question n'est pas de savoir si le réalisateur de ce film a commis ou non des inexactitudes. Elle est de comprendre par quel mécanisme des fonctionnaires et un ministre peuvent, aujourd'hui encore en 2010, vouloir contrôler la lecture de faits qui se sont déroulés il y a soixante-cinq ans, au point, *dixit* Monsieur Falco, de "veiller, au nom de la défense de la mémoire, à ne pas cautionner ce film."

Monsieur le ministre de la culture, est-ce bien le rôle du gouvernement d'un État démocratique de "cautionner" ou non une oeuvre de fiction ? ("*Non !*" sur les bancs des groupes SRC et GDR. - "*Oui !*" sur les bancs du groupe UMP.)

Alors, aujourd'hui, de deux choses l'une : soit le Gouvernement assume une volonté de s'immiscer dans un certain nombre d'oeuvres artistiques pour contrôler leur écriture, soit vous nous confirmez que l'État se refuse d'écrire l'Histoire, de la contrôler et vous devez alors désavouer (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR*)...

M. le président. Merci, monsieur Goldberg !

La parole est à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, contrairement à ce que l'on dit, les événements tragiques de Sétif sont connus. De nombreux historiens les ont relatés à travers livres et documentaires de télévision. Les débats sur le drame de la guerre d'Algérie sont sains. Ils nous aident à reconstituer une trame essentielle de notre passé récent. Ces débats se nourrissent de l'histoire des faits réels tels qu'ils se sont déroulés, mais aussi de l'histoire telle qu'on se la raconte dans la mémoire des familles. L'histoire des faits doit évidemment l'emporter dans une vision objective propice au travail de réconciliation, mais elle inclut l'histoire telle qu'on la raconte.

Le Président de la République lui-même s'est exprimé très fortement sur cette question. Je le cite : " Les blessures profondes que les tragédies de l'histoire ont laissées dans l'âme du peuple algérien, je les connais. Le déferlement de violence qui tua tant d'innocents dans la région de Constantine était le produit de l'injustice que, depuis plus de 200 ans, le système colonial avait infligée au peuple algérien. "

Hors-la-loi, coproduction internationale entre quatre pays, suscite une controverse qui s'ouvre dans cette atmosphère. La France, l'Algérie, la Belgique et la Tunisie, qui l'ont coproduit, ont entraîné la sélection de ce film sous le drapeau algérien au Festival de Cannes. J'observe que la plupart de ceux qui en parlent ne l'ont pas vu. Je le verrai moi-même très prochainement pour me forger une opinion. Les historiens feront aussi ce travail d'analyse, même s'il s'agit d'un film de fiction. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) J'observe qu'un scénario n'est pas un film et, jusqu'à présent, les avis formulés sur le film reposent sur une version du scénario, non sur le film lui-même, qui a d'ailleurs été, semble-t-il, plusieurs fois retravaillé.

En tout état de cause, la douleur des victimes, de toutes les victimes, appelle et impose le respect. La liberté de tous n'est pas en conflit avec le devoir de mémoire. Aujourd'hui, le cinéma contribue à sa façon au devoir de mémoire, comme l'a fait récemment encore le film *La Rafle*, et comme l'ont fait ces dernières années de nombreux films consacrés à la guerre d'Algérie. Tout le reste n'est qu'allégations qui contribuent à aggraver le climat d'un débat qui devrait être salubre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2181

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mai 2010